

KIT NOUVEAU FRONTALIER

5 décisions à prendre dès le départ pour ne pas les regretter plus tard

Vous venez de passer frontalier ou vous y réfléchissez.

Les premières semaines sont déterminantes : certaines décisions prises trop vite, ou pas prises du tout, ont des conséquences durables sur votre fiscalité, votre retraite et votre patrimoine.

Ce kit ne remplace pas un accompagnement personnalisé.

Il vous permet de savoir où regarder et de mesurer l'impact de chaque décision avant qu'elle soit irréversible.



Choisir sa banque : une décision qui coûte si elle est mal faite

Beaucoup de nouveaux frontaliers ouvrent un compte par défaut, celui proposé par leur employeur ou la banque la plus proche. C'est souvent la décision la plus coûteuse de leur première année.

Cout vs sécurité : choisir votre priorité

Deux logiques s'affrontent :

- **Privilégier le cout** : Maximiser le rendement du salaire, réduire les frais bancaires et les coûts de change.
- **Privilégier la sécurité** : Avoir un conseiller disponible, une gestion simple et sécurisée.

Une ou deux banques ?

- **Une banque** : Simple, suivi unique, mais les frais de change peuvent être élevés.
- **Deux banques** : Une banque de réseau pour la relation, une banque en ligne (Revolut, Wise) pour optimiser les transferts CHF/EUR. Attention : certaines banques en ligne ne proposent pas d'IBAN suisse, ce que la majorité des employeurs suisses exige pour verser le salaire. Vérifiez ce point avant d'ouvrir un compte uniquement en ligne.

Banque en ligne vs banque de réseau

- **Banque en ligne** : Frais généralement plus faibles, transferts simples via application. Mais attention au service client limité et à l'absence d'IBAN CH sur certains établissements.
- **Banque de réseau** : Conseiller disponible en général, service complet, sécurité élevée. Frais plus importants sur les transferts internationaux.

— CE QUE JE VOIS SOUVENT SUR LE TERRAIN

Un frontalier qui convertit 100% de son salaire CHF en EUR chaque mois via sa banque classique peut perdre entre 200 et 500 euros par an uniquement sur les frais et l'écart de taux. Sur 5 ans, c'est une décision qui coûte plusieurs milliers d'euros sans qu'il s'en rende compte. Ce n'est pas un détail, c'est une ligne budgétaire invisible.

POINTS CLES A RETENIR

- Définir votre priorité dès le départ : coût ou sécurité
- Vérifier que votre banque en ligne propose un IBAN suisse si nécessaire
- Comparer banque en ligne vs réseau pour les transferts CHF/EUR
- Ne jamais convertir 100% du salaire immédiatement : conserver une réserve en CHF
- Une mauvaise organisation bancaire se paie chaque mois, silencieusement

Le taux de change : votre plus gros bonus invisible

Votre salaire est en CHF. Vos dépenses sont en EUR. Cette réalité crée un enjeu stratégique permanent que la plupart des frontaliers gèrent par défaut.

Le taux au moment du versement du salaire est rarement le principal levier. Ce qui compte davantage, c'est le timing du change que vous effectuez : quand vous décidez de convertir, avec quel outil, et à quel moment du mois ou de l'année.

Maintenir des réserves dans les deux devises

- **Reserve CHF** : Pour le 3^e Pilier et le 2^e Pilier, les frais suisses, les opportunités d'investissement côté suisse.
- **Reserve EUR** : Pour les dépenses quotidiennes françaises, les imprévus, les projets immobiliers.

L'objectif est de pouvoir arbitrer votre conversion au moment où le taux est favorable, pas de subir le marché.

Intégrer le change à vos projets patrimoniaux

Un achat immobilier, une ouverture de 3^e pilier, un investissement financier : chaque décision est influencée par le taux CHF/EUR au moment où vous agissez. Ce n'est pas du trading, c'est de la planification.

Le crédit immobilier en CHF : une option à étudier selon votre situation

Certains frontaliers peuvent emprunter en CHF pour acheter en France. Cela peut présenter des avantages selon les périodes et les profils, notamment parce que les mensualités sont naturellement couvertes par un salaire en CHF. Mais cette option comporte aussi des risques liés aux variations de taux et de change. Elle mérite d'être étudiée et comparée avec un crédit en EUR, selon votre situation spécifique.

— CE QUE JE VOIS SOUVENT SUR LE TERRAIN

Des frontaliers qui convertissent systématiquement leur salaire le même jour chaque mois, sans regarder le taux. Sur une année, un arbitrage même modeste sur le timing peut faire une différence de plusieurs centaines d'euros. Ce n'est pas de la spéculation : c'est de la gestion anticipative.

POINTS CLES A RETENIR

- Maintenir une réserve en CHF et une réserve en EUR
- Utiliser des outils adaptés (Wise, Revolut, alertes taux) pour optimiser les conversions
- Le timing du change compte plus que le taux au moment du salaire
- Étudier l'option du crédit en CHF selon votre profil : avantages et risques
- Intégrer la devise dans vos projets immobiliers et d'épargne

Comprendre votre imposition : avant que les erreurs s'accumulent

La fiscalité frontalière est probablement le sujet le plus sous-estimé à l'arrivée. Une mauvaise compréhension dès le départ peut générer des régularisations importantes, parfois plusieurs années après.

Un régime qui dépend de plusieurs paramètres

- **Canton de travail** : Geneve et Vaud ne fonctionnent pas du tout de la même façon.
- **Situation familiale** : Célibataire, marié, pacsé, enfants : chaque changement peut modifier votre barème.
- **Lieu de résidence** : France dans tous les cas mais avec des mécanismes différents selon le canton suisse.

Geneve vs Vaud : deux logiques opposées

- **Geneve** : Imposition à la source directement sur le salaire. Possibilité de régularisation entre janvier et mars de l'année suivante. Tout changement familial en cours d'année mérite une déclaration modificative.
- **Vaud** : Imposition en France. Le frontalier est un contribuable français sur son salaire suisse, avec les mécanismes de taux moyen applicables au foyer fiscal.

Le cas des couples avec des situations mixtes

C'est une situation fréquente et souvent mal anticipée. Quelques exemples :

- **Couple Geneve / France** : L'un travaille à Geneve (imposé à la source en Suisse), l'autre en France (imposé en France) : deux systèmes coexistent dans le même foyer fiscal. Le taux moyen appliqué en France peut impacter significativement le revenu net.
- **Couple Geneve / Vaud** : L'un travaille à Geneve, l'autre à Vaud : un est imposé à la source en Suisse, l'autre est imposé en France sur son salaire vaudois. La combinaison des deux dans une déclaration commune est complexe.

Dans ces configurations, le foyer fiscal doit être analysé globalement. Une décision prise de façon isolée, comme choisir un régime fiscal ou modifier un contrat, peut avoir des effets sur l'ensemble du foyer.

Le statut quasi-résident (Geneve)

Souvent ignoré, il permet aux frontaliers percevant l'essentiel de leurs revenus à Genève d'optimiser leur situation fiscale. Il n'est pas automatique et n'est pas toujours avantageux : il faut l'analyser. Et suivre cela selon l'évolution de votre situation patrimoniale et familiale. La condition principale : 90% des revenus mondiaux du foyer doivent être imposés en Suisse.

— CE QUE JE VOIS SOUVENT SUR LE TERRAIN

Des frontaliers travaillant à Geneve qui découvrent deux ans après leur arrivée qu'ils auraient pu récupérer de l'impôt via une déclaration modificative ou statut quasi résident, parce que leur situation familiale avait changé et que personne ne leur avait expliqué la démarche. Les régularisations qui s'ensuivent peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros.

POINTS CLES A RETENIR

- Identifier votre canton de travail et ses règles spécifiques
- Anticiper l'impact de chaque changement de situation sur votre imposition
- Pour les couples : analyser la situation fiscale du foyer dans sa globalité
- Vérifier si le statut quasi-résident est pertinent pour vous et le suivre dans le temps
- Ne jamais laisser s'accumuler les années sans faire le point fiscal

Les trois piliers : comprendre avant de cotiser

Le système de prévoyance suisse est souvent perçu comme une énigme par les frontaliers. On ouvre un 3e pilier parce que "tout le monde en a un". C'est exactement là que commencent les erreurs.

1er pilier : AVS

Equivalent de la sécurité sociale française. Il couvre la retraite de base, l'invalidité et les survivants. Il ne suffit pas à maintenir votre niveau de vie à la retraite : il est conçu pour couvrir les besoins essentiels.

2e pilier : LPP (prévoyance professionnelle)

C'est le pilier le plus significatif financièrement. Chaque mois, vous et votre employeur cotisez sur un compte individuel. Le taux de conversion (qui transforme le capital accumulé en rente à la retraite) est fixé par la loi fédérale pour la partie obligatoire. En revanche, le taux d'intérêt appliqué sur l'avoir varie d'une caisse de pension à l'autre : c'est sur ce point que les différences entre caisses sont les plus significatives.

- **A noter** : Taux de conversion légal (partie obligatoire) : identique pour tous, fixé par la Confédération.
- **A vérifier** : Taux d'intérêt sur l'avoir : variable selon les caisses, à vérifier sur votre certificat de prévoyance. La santé financière de votre caisse de pension est un élément à prendre en compte notamment lorsque les avoirs sont significatifs et les optimisations possibles.
- **Capital de libre passage** : En cas de départ d'un emploi, le capital de libre passage doit être placé sur un compte dédié si vous êtes sans profession. Lorsque vous prenez un nouvel emploi, vous devez théoriquement transférer le libre passage sur le 2^e Pilier nouvellement ouvert dans votre employeur actuel.

3e pilier : Prévoyance individuelle

- **3a (lie)** : Déductible fiscalement, plafonné à CHF 7'258.- par an en 2025 pour les salariés affiliés à un 2e pilier. Depuis 2025, il est également possible de racheter des années antérieures manquantes (jusqu'à 10 ans), sous conditions. Attention : la déductibilité fiscale pour un frontalier est conditionnée au statut de quasi-résident. Sans ce statut, la cotisation 3a n'est pas déductible en Suisse. Les versements ne sont pas non plus déductibles de l'impôt français.
- **3b (libre)** : Non déductible, épargne libre. Peut prendre la forme d'une assurance-vie, d'un compte épargne ou d'un placement financier. Pertinent selon votre profil et vos objectifs.

Sur l'accès au 3e pilier pour les frontaliers : certains établissements ont restreint leur offre de 3a aux non-résidents suisses, principalement par prudence réglementaire et pour éviter tout risque de défaut de conseil. La situation varie selon les établissements. Renseignez-vous directement et vérifiez les conditions applicables à votre situation avant de souscrire.

— CE QUE JE VOIS SOUVENT SUR LE TERRAIN

Des frontaliers qui cotisent depuis plusieurs années à un 3e pilier 3a sans savoir que depuis leur changement de canton de travail, ils n'ont plus le statut quasi-résident et que la cotisation n'est donc plus déductible fiscalement. L'avantage principal du produit a disparu, mais personne ne les a prévenus. Autre situation fréquente : un capital de libre passage qui dort sur un compte depuis un changement d'employeur. Sur 10 ans, c'est un manque à gagner significatif.

POINTS CLES A RETENIR

- Vérifier si le 3e pilier 3a est déductible dans votre situation (statut quasi-résident)
- Connaître le taux d'intérêt appliqué par votre caisse de pension sur l'avoir 2e pilier
- Ne jamais laisser un capital de libre passage sans surveillance : outre le manque à gagner, c'est la certitude de l'oublier à la retraite
- Intégrer les piliers suisses dans votre vision de retraite globale France + Suisse
- Plafond 3a 2025 : CHF 7'258.- pour les salariés affiliés à un 2e pilier

CMU ou LAMal : 3 mois pour décider, des années pour en vivre les conséquences

C'est la décision la plus urgente à prendre en tant que nouveau frontalier. Vous disposez de 3 mois après votre prise de poste pour choisir. Passé ce délai, si aucun choix n'est effectué, le frontalier est automatiquement rattaché à la LAMal. Et c'est une décision qui peut représenter des milliers d'euros de différence sur la durée.

CMU : régime français

- **Base de calcul** : Cotisation calculée sur votre Revenu Fiscal de Référence (RFR) de l'année N-2, après abattement de 25% du plafond de la Sécurité sociale.
- **Taux** : 8% du RFR après abattement. Donc plus votre revenu augmente, plus votre cotisation augmente.
- **Couple** : Deux cotisations distinctes si les deux conjoints sont frontaliers.
- **Couverture** : Remboursement complet en France avec une mutuelle adaptée. Accès aux soins en Suisse possible mais partiel, avec reste à charge.
- **Enfants** : Les enfants peuvent être rattachés à la couverture CMU d'un des parents.

LAMal : régime suisse

- **Prime** : Prime fixe par personne, indépendante du revenu. Varie selon l'âge, le canton de domicile et la caisse d'assurance choisie.
- **Couple** : Deux primes distinctes pour un couple, chacune indépendante du revenu de l'autre.
- **Couverture** : Accès complet au système de santé suisse. Franchise annuelle obligatoire avant remboursement.
- **Soins en France** : Soins en France : remboursement selon tarifs suisses, reste à charge possible mais peu fréquent. Une complémentaire santé française peut être souscrite en complément.

Quand la LAMal devient plus intéressante

Pour un frontalier dont le revenu augmente significativement, la cotisation CMU suit cette progression alors que la prime LAMal reste stable. La comparaison doit se faire non seulement sur la cotisation de base, mais aussi en intégrant le coût d'une mutuelle française pour la CMU et d'une complémentaire éventuelle pour la LAMal. Chaque situation est différente ainsi que les besoins en matière de soins de santé.

— CE QUE JE VOIS SOUVENT SUR LE TERRAIN

Des frontaliers qui ont choisi la CMU par défaut à l'arrivée, parce que c'est ce que le service RH leur a conseillé, sans analyse personnalisée. Trois ans plus tard, leur salaire a progressé, leur cotisation CMU a augmenté proportionnellement, et ils réalisent qu'ils paient plus que ce qu'aurait coûté une LAMal, sans pouvoir changer. La décision est irréversible (sauf cas particuliers). Quelques heures de réflexion au départ auraient évité plusieurs milliers d'euros de surcoût cumulés.

Des discussions sont en cours pour indexer le coût de la Lamal pour les résidents suisses à la LAMal des frontaliers. Cela va remettre en jeu l'intérêt pour certains d'opter pour la LAMal. Le calcul va devenir de plus en plus important avant de prendre une décision.

POINTS CLES A RETENIR

- Décider dans les 3 mois suivant l'embauche : passé ce délai, affiliation automatique à la LAMal
- Simuler CMU vs LAMal en tenant compte du RFR actuel ET de la progression salariale probable
- Intégrer le cout d'une mutuelle (CMU) ou d'une complémentaire (LAMal) dans la comparaison
- Pour les couples : analyser les deux situations séparément et leur impact global
- Ne pas suivre le choix du collègue de travail: chaque situation est différente

Bien débuter en tant que frontalier

Les décisions ci-dessous sont structurantes. Certaines sont irréversibles. Prendre le temps de les analyser dès le départ vous évitera des ajustements coûteux dans 2 ou 5 ans.

Banque & organisation

- Définir votre priorité : coût ou sécurité
- Vérifier que votre banque propose un IBAN suisse si nécessaire
- Choisir entre une ou deux banques selon votre profil
- Mettre en place un outil de transfert CHF/EUR adapté
- Ne pas convertir 100% du salaire immédiatement

Gestion CHF / EUR

- Maintenir une réserve en CHF et une réserve en EUR
- Travailler le timing du change plutôt que de le subir
- Intégrer le change dans vos projets patrimoniaux
- Etudier l'option du crédit en CHF pour un achat immobilier selon votre profil

Fiscalité

- Identifier votre canton de travail et ses règles
- Vérifier si le statut quasi-résident est pertinent et le suivre dans le temps
- Pour les couples : analyser le foyer fiscal dans sa globalité
- Anticiper chaque changement de situation familiale ou professionnelle
- Ne pas laisser des années sans faire le point fiscal

Prévoyance suisse

- Vérifier la déductibilité de votre 3e pilier selon votre statut fiscal
- Connaître le taux d'intérêt de votre caisse de pension (2e pilier)
- Surveiller votre capital de libre passage en cas de changement d'employeur
- Construire une vision de retraite globale France + Suisse

Assurance maladie

- Décider entre CMU et LAMal dans les 3 mois
- Simuler selon votre RFR actuel ET votre progression probable
- Intégrer le coût de la mutuelle / complémentaire dans la comparaison
- Prendre en compte votre situation familiale complète
- Ne pas suivre le choix par défaut : analyser votre cas spécifique

CE KIT EST UN POINT DE DEPART.

Chaque situation frontalière est unique.

Ce que vous venez de lire vous donne les bonnes questions à poser.

Un accompagnement personnalisé vous donne les bonnes réponses.

Benoit Ferrer Tricaud

Conseiller Gestion de Patrimoine Indépendant · Spécialiste frontaliers France-Suisse · 100% honoraires

optimeapatrimoine.fr

contact@optimeapatrimoine.fr

+33 4 50 59 69 86

Premier échange gratuit : 1 heure offerte, sans engagement

calendly.com/benoit-optimeapatrimoine/30min

